

DÉPARTEMENT DE LA CHARENTE MARITIME
COMMUNE DE VARAIZE

Enquête publique ayant pour objet l'exploitation par la SARL Centrale Eolienne de Varaize , d'un parc éolien composé de quatre éoliennes sur le territoire de la commune de VARAIZE



PROCÈS VERBAL DE SYNTHÈSE DES OBSERVATIONS

L'enquête publique s'est déroulée sans incident et conformément aux dispositions prévues dans l'arrêté n° 18-640 en date du 23 mars 2018 de monsieur le Préfet de la Charente Maritime.

Les observations du public pouvaient être déposées suivant différentes possibilités :

- ◆ Inscrites sur le registre d'enquête mis à la disposition du public en mairie pendant toute la durée de l'enquête, aux jours et heures d'ouverture de celle-ci ;
- ◆ Adressées par courrier au commissaire enquêteur au siège de l'enquête en mairie de Varaize,
- ◆ Déposées auprès du commissaire enquêteur lors de ses permanences.
- ◆ Adressées par mail à l'adresse : pref-envir-pref17@charente-maritime.gouv.fr

Au cours de l'enquête, 16 observations ont été formulées dans le registre d'enquête, 13 courriers (dont deux messages électroniques) ont été annexés à ce registre, une quarantaine de personnes sont venues me rencontrer, ce qui fait apparaître une bonne mobilisation de la population concernant ce projet d'exploitation d'un parc éolien à VARAIZE. Le dernier jour de permanence, j'ai rencontré des personnes toute la matinée et avec l'accord de Monsieur le Maire j'ai prolongé mon accueil jusqu'à treize heures afin que toutes les personnes encore présentes à 12 h 30 puissent s'exprimer (Elles étaient arrivées largement avant midi trente).

En italique : compléments apportés oralement par les personnes qui ont formulé l'observation

I Observations formulées sur le registre d'enquête (R)

R1 : Maryse MEYER indique son **approbation pour le projet** de VARAIZE, (lutte contre le réchauffement climatique, entre autres).

R2 : Document anonyme de 2 pages collées dans le registre, présentant une liste de thèmes **contre l'éolien** en général : fonctionnement intermittent, défiguration du paysage, bruit provoquant des troubles du sommeil, destruction oiseaux et chauves-souris, infrasons impactant sur la santé, dévalorisation du « mobilier », majoration de la facture électrique, perturbation du réseau hertzien, diminution du tourisme, corruption des élus, prises illégales d'intérêt, « non écologique » (pales non recyclables, utilisation de terres rares, mise en marche centrales gaz, bloc de béton armé qui reste en terre à la fin ou à la charge du propriétaire pour mini 250000€). Une conclusion indique que l'éolien est coûteux, ne crée pas d'emploi, et saccage les paysages contrairement à d'autres ER (bois, méthanisation, solaire, géothermie, hydroliennes en rivières).

Une question porte sur la localisation des 4 éoliennes qui auront plus d'impact visuel et sonore sur le hameau de la Maison Neuve et Regnier que sur Varaize.

R3 : Henriette PRUIK demeurant aux pays-bas indique son **soutient au projet**. (pour expérimentations projets renouvelables, moins de nucléaire, plus d'indépendance). Elle cite la grande expérience des Pays Bas.

Cette personne qui aime prendre ses vacances dans le secteur m'a dit qu 'elle ne comprenait pas pourquoi les gens râlaient autant, qu'il y a beaucoup de choses à construire, que les éoliennes ne gêneraient pas le tourisme, au contraire à son avis.

R4 : Madame FLESSINGUE Michelle, 1 rue du Petit Chêne Le Roty de Gibourne 17160 Matha a scotché le document qu 'elle avait préparé. Elle est **contre le projet** de Varaize et liste des arguments anti éolien de manière générale (ruineux, dépassé, inefficace, impact visuel sanitaire, meurtrier pour les oiseaux et chauves souris, la faune et la flore, polluantes, bloc de béton ferrailé qui reste, chantier long et polluant, utilisation de terres et métaux rares et toxiques, affaire de gros sous qui sème la zizanie).

R5 : Madame FLESSINGUE Hélène, 17160 Gibourne, demande d'arrêter les sites industriels éoliens dans nos campagnes, elle est **contre le projet** et liste les impacts négatifs (visuel, sonore en permanence, santé, animaux, corruption des élus...)

R6 : Observation anonyme **contre l'éolien** (destruction de la biodiversité, menace pour l'espèce humaine, conflits, ...).

R7 : Madame FLESSINGUE Jacky, 17160 Gibourne, a aussi scotché son document dans le registre. Elle est **contre** l'éolien industriel dans nos campagnes. Elle liste également des arguments anti-éolien généraux : désastreux pour l'environnement, la santé, le cadre de vie les oiseaux, chauves souris, dévaluation du patrimoine de 20 à 30 %, baisse du tourisme, corruption des élus, fonctionnement intermittent, ne génère pas d'emploi local, pas énergie verte (massifs béton et terres rares de Chine très polluant), usine à fric, subventions d'état,...Elle propose d'autres solutions : géothermie, méthanisation, solaire avec volants béton à aimants, et Thorium.

Déplore le peu de remarques dans le registre.

R8 : Monsieur JM MARQUEBIELLE, 9 rue des Bois, Saint Martin de Juillers, développe des arguments **contre l'éolien en général** :

- les propriétaires de terrain qui ont accepté les contrats, alléchés par un revenu de 9000€ par an par éolienne, sans garantie écrite et certifiée sur la remise en état des sols auront un souci à terme ;
- dévaluation de l'immobilier de 30 %;
- les nuisances sur la faune, la flore, et la santé sont avérées,
- bilan écologique discutable vu le fonctionnement intermittent nécessitant nucléaire et thermique.

Son dernier paragraphe semble au contraire **approuver le projet de Varaize** :

- il faut laisser les élus décider de parcs éoliens responsables et bien situés et ne plus laisser les agriculteurs en besoin économique être victimes des industriels.

R9 : Sylvie POUILLET, conseillère municipale de St Martin de Juillers, déplore la prolifération des éoliennes qui vont encercler sa commune, et transformer la jolie campagne en un parc éolien, dénonce la prise en compte du profit uniquement.

R10 : Pierre SOULARD avis **favorable** (développement de énergies renouvelables et non de l'énergie nucléaire).

R11 : Monsieur Christian PEROT, Maire de La Brousse, avis **favorable** (développement des énergies renouvelables).

R12 : Monsieur C. BUTRIN ,17160 Matha, est **favorable** au projet car pour l'éolien, bien que ce soit « la mode de tout contester ».

R13 : Monsieur Laurent FAUCHERE est **favorable** au projet (développement des énergies renouvelables, même si le bilan est encore modeste, les progrès techniques vont permettre une optimisation de la production d'énergie propre)

R14 : Monsieur F. CANY , est **favorable** (Energie Renouvelable).

R15 : Monsieur Alain VIGE de GALANCHAT de Varaize, **favorable** au projet (énergies renouvelables, allusion aux systèmes d'accumulation d'énergie à inventer)

R16 : de JF ECALLE s'exprime **contre** la prolifération des parcs éolien (dégradation des paysages, projets sans concertation, en cachette, mort de chauves souris, encerclement des villages du secteur par une 40aine d'éoliennes, crainte de voir désertier les lieux malgré un projet de nouveau commerce, inégalité entre ceux qui vont percevoir 10000 à 12000€ par an par machine et ceux dont le patrimoine perdra 30 à 60 %)

II Courriers et mails annexés au registre d'enquête :C

C1 : mail de Claudette Mie, 1 La Gatine, 17150 Boisredon, de 5 pages .

Elle y développe différents thèmes **anti éolien** de manière générale .

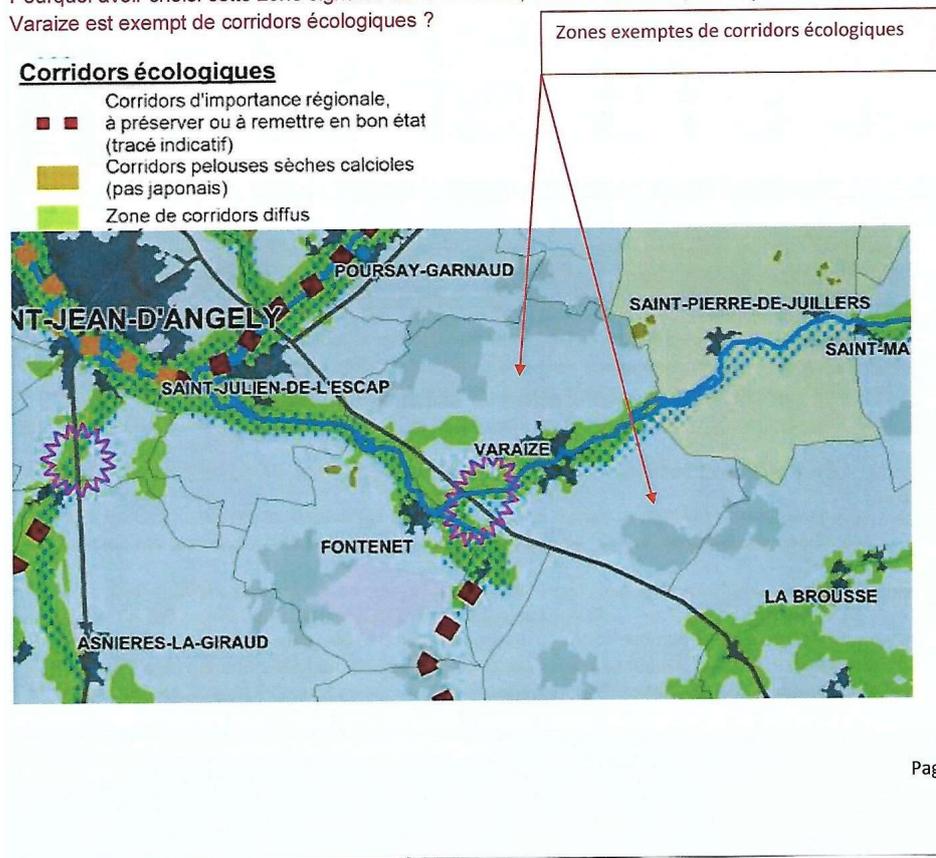
En s'appuyant sur des tableaux et graphiques concernant les différentes productions d'électricité et les émissions de CO2 en France, elle dénonce le caractère aléatoire, l'intermittence, le fait que cette énergie soit non stockable, coûteuse pour le contribuable, ne réduise pas les émissions de CO2 car nécessite l'appoint du thermique, ne profite en rien à la protection du climat (la France produit 0,06 % du CO2 mondial), s'inquiète du bon usage des deniers publiques en citant la cour des comptes qui remet en cause le soutien public aux énergies renouvelables.

Elle dénonce aussi l'impact sur la santé liés aux émissions de sons basses fréquences et infrasons et demande la mise en place d'un observatoire de la santé sur les territoires impactés par des éoliennes.

Elle reproche l'impact sur l'avifaune à proximité du bois de la garde (relevé dans l'étude de Nature et Environnement) et le manque de mesure compensatoire pour éviter la collision des pales avec les oiseaux.

Elle s'interroge sur le choix de l'emplacement des éoliennes et propose des zones exemptes de corridors écologiques aux abords de Varaize.

Pourquoi avoir choisi cette zone signalée dans le SRCE, carte ci-dessous, alors qu'au nord et sud de Varaize est exempt de corridors écologiques ?



Elle joint une carte répertoriant les sites Natura 2000 et ceux désignés au titre de la Directive oiseaux les plus proches du secteur

Elle cite l'article 1 de la charte de l'environnement du 28/02/2005 et conclut sur l'illégalité et inutilité des éoliennes en affirmant que mon bon sens et celui de monsieur le préfet ne pouvaient qu'aboutir à un avis défavorable.

C2 : Courrier anonyme contenant un article de presse non daté, sur un format A3 : « Eoliennes, un scandale d'état » et une publicité pour l'achat d'un livre portant le même nom, représentant « un véritable outil de combat ».

Cet article est un réquisitoire général **contre l'éolien** :

Il remet en cause le réchauffement climatique et l'extinction des sources d'énergies fossiles. (encore du pétrole et le sodium pourrait remplacer l'uranium dans les réacteurs de 4^o génération) ;

Il accuse les « pro-éoliens » de vouloir remplacer le nucléaire par le charbon , beaucoup plus meurtrier ;

Il accuse de défigurer irrémédiablement la France (10000 éoliennes en 2020 avec à chaque fois 1100 tonnes de béton armé souillant la terre pour de nombreux siècles) ;

Il dénonce le problème sanitaire lié au bruit et au trop faible rayon de 500m dans la réglementation française (nombreux témoignages, académie de médecine) ;

Il dénonce aussi la pollution visuelle, l'effet stroboscopique des pales, les flashes nocturnes, les perturbations des transmission hertziennes, le massacre de la faune, la dévaluation des biens allant jusqu'à 40 %;

Il évoque le problème financier (coût colossal, non rentabilité en raison de l'intermittence et du besoin de reconstruire des centrales thermiques, peu de création d'emploi en France) ;

Il accuse l'éolien d'être responsable de nombreuses prises illégales d'intérêt et de corruption d'élus et cite de nombreux pays qui l'abandonnent.

C3 : mail du document modifié de Claudette Mie.

Il s'agit du même document que le C1 contenant quelques corrections mineures. Son sens est identique.

C4 : Délibération du conseil municipal d'Aumagne en date du 4 mai 2018, **Avis défavorable** (implantation des éoliennes et caractéristiques du projet, les pièces du dossier et notamment l'étude d'impact et l'avis de l'autorité environnementale).

C5 : Monsieur Bertrand Paul , 3 Impasse de la Nie à Varaize donne un **avis favorable** au projet.

C6 : Monsieur Christophe BERTIN, 9 rue du four à Chaux, Varaize, donne un **avis favorable** au projet.

C7 : Marie BIETRY, 9 rue du four à chaux, 17400 Varaize, donne un **avis favorable** au projet.

C8 : M. et Mme SCHWERDFEGER Michel, 23 chez Chauché, 17510 Seigné, indique son **inquiétude** concernant la prolifération des éoliennes autour de sa maison située à 93 m d'altitude (co-visibilité et dévalorisation de 30 à 50 % de son bien). Il joint une carte répertoriant les projets alentour ainsi que l'avis du conseil municipal de Seigné sur son propre projet éolien. Il a également envoyé le contenu du même courrier par mail.

Ce monsieur m'a confié son inquiétude de ne pas pouvoir bien vendre sa maison le jour où il devra aller en maison de retraite. Il m'a montré les photos de la vue dominante sur les environs depuis son jardin et sa maison.

C9 : Laurence BERTIN varaizienne travaillant aux Pays bas est **favorable** au projet qu'elle juge nécessaire et bien situé. Elle ne comprend pas l'opposition et rappelle qu'on trouve des éoliennes dans toutes sortes d'endroits (Énergie propre , ne dénaturant pas les paysages) .

C10: Dessin anonyme représentant des éoliennes et des personnes avec des bulles exprimant l'**approbation** .

C11 : Chantal BERTIN, la Richardière, Varaize, donne un **avis favorable** au projet.(loin des habitations, pas de nuisances sonores ni visuelles).

C12 : Amélie BOUCHET, domiciliée à Genouillé , enfant de Varaize, donne un **avis favorable** au projet.(prise en compte pour le site retenu des possibles nuisances).

C13 : Délibération du conseil municipal de Saint Martin de Juillers en date du 28 mai 2018,
Avis défavorable (densité et proximité des parcs éoliens)

III Observations orales :

Plusieurs personnes sont venues me rencontrer et consulter le dossier à chaque permanence mais surtout lors de la dernière.

Plusieurs personnes m'ont dit qu'elles trouvaient le dossier très intéressant, surtout l'étude de Nature Environnement 17, plusieurs m'ont dit l'avoir consulté sur le site de la préfecture.

Plusieurs m'ont dit qu'elles étaient favorables aux énergies renouvelables mais s'inquiétaient de la prolifération des parcs autour de chez eux.

Deux personnes m'ont dit qu'elles vivaient depuis longtemps à proximité d'éoliennes et que cela ne leur posait aucun problème.

Deux personnes, qui ne sont pas de Varaize et n'ont pas consulté le dossier, m'ont dit que, de toute façon tout ce faisait toujours en cachette, qu'on ne découvrait les éoliennes que lorsqu'il était trop tard, que tout était arrangé entre un industriel et quelques agriculteurs et que les élus des petites communes étaient mis devant le fait accompli ou intéressés.

A l'issue de l'enquête, j'ai eu un entretien avec M. le Maire de Varaize. Celui-ci a démenti pour la remarque indiquée ci-dessus. Le dossier retrace bien l'historique du projet. Les élus ainsi que la population ont été associés dès le départ, et le choix des emplacements s'est fait en tenant compte des conclusions des études environnementales et de paysage, d'impact et de danger. Il m'a donné plusieurs numéros du journal local « le petit Varaizien » retraçant l'association de la population aux étapes de la réflexion depuis longtemps, il m'a également dit que les élus concernés de près par les terrains retenus n'ont pas participé aux votes du conseil municipal.

Communiqué à Monsieur Damien Laville, représentant le porteur de projet,

Le mardi 5 juin 2018

Le commissaire enquêteur,

Christine YON